

EMPLOI ET CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

TABLEAU
DE BORD
NATIONAL

AVRIL
2022

CHIFFRES-CLÉS

à fin décembre 2021

8,4 %

des demandeurs d'emploi
sont en situation de handicap (DEBOE*)

474 171

DEBOE sont inscrits à Pôle emploi
en catégories A-B-C. (-0,6 % en un an)

60 %

des DEBOE sont en chômage
de longue durée (+5 points en un an)

21 400

maintiens dans l'emploi
de travailleurs handicapés
en 2021 par l'intermédiaire
des Cap emploi

209 334

DEBOE ont été recrutés en 2021
(+20% en un an)

4,6 %

de travailleurs handicapés
dans les recrutements recensés
par Pôle emploi en 2021

* demandeurs d'emploi bénéficiaires
de l'obligation d'emploi

EN SYNTHÈSE

L'économie française dépasse son niveau d'activité d'avant crise

Fin 2021, l'économie française a poursuivi sa reprise, dépassant d'environ 1% son niveau d'activité d'avant crise. Selon l'Insee, la croissance a été de 7% en 2021 (après -8% en 2020) avec un 1^{er} semestre affecté par les restrictions sanitaires puis une vive progression à partir du milieu de l'année 2021.

L'emploi salarié a fortement progressé en 2021 avec une hausse de près de 700 000 emplois en un an. Il dépasse de 1,5% son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

Le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis 2008. Il atteint 7,4% de la population active au 4^{ème} trimestre 2021. Il est inférieur de 0,8 point à son niveau d'avant la crise sanitaire. La baisse du taux de chômage est générale mais touche plus particulièrement les jeunes.

Le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap est à son plus bas niveau depuis 5 ans

À fin décembre 2021, 474 171 DEBOE sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 8,4% de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 7,8% en 2020 et 8,6% en 2019.

Le chômage des personnes en situation de handicap atteint son plus bas niveau depuis 5 ans. L'amélioration de la situation économique en 2021 s'est concrétisée par une forte baisse du chômage tout public. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap est quasiment stable (-0,6%) alors que la baisse atteint 6,8% pour l'ensemble des publics. Cependant, ce constat est à attribuer à la singularité de la situation rencontrée au début de la crise sanitaire car contrairement à l'ensemble des demandeurs d'emploi, le nombre de DEBOE n'a pas augmenté en 2020.

... mais le chômage de longue durée continue d'augmenter

À fin décembre 2021, 60% des DEBOE sont au chômage depuis plus d'un an contre 49% pour l'ensemble des publics. Près de 200 000 BOE sont en chômage de très longue durée (ancienneté d'inscription supérieure ou égale à 2 ans), soit une augmentation de 2,5% en un an. L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage continue d'augmenter: elle est de 913 jours pour les BOE à fin 2021 contre 695 jours pour l'ensemble des publics.

Des résultats en hausse et une forte satisfaction des bénéficiaires

Après une année 2020 marquée par un recul des insertions et des maintiens dans l'emploi, ceux-ci ont fortement redémarré en 2021 avec des taux de croissance à 2 chiffres. En particulier, les embauches de personnes handicapées, qui représentent 4,6% de l'ensemble des embauches, ont augmenté de 19% en un an (+11% pour l'ensemble des publics).

Par ailleurs, la progression des résultats en termes d'insertions et de maintiens dans l'emploi s'accompagne d'une forte satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph, entreprises comme personnes en situation de handicap.

04 DONNÉES
- La population handicapée
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

06 LA DEMANDE D'EMPLOI

09 LES REPRISES D'EMPLOI

10 LA CRÉATION D'ACTIVITÉ LES CONTRATS AIDÉS

11 L'ALTERNANCE

12 LES ENTREPRISES ADAPTÉES

13 L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

14 LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

15 LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP (RLH)

16 LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH



DONNÉES DE CADRAGE :

LA POPULATION HANDICAPÉE

Année 2020
Enquête Emploi - Insee

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

2,7 MILLIONS DE BOE EN 2020 ont une reconnaissance administrative du handicap
Dont 50 % de femmes

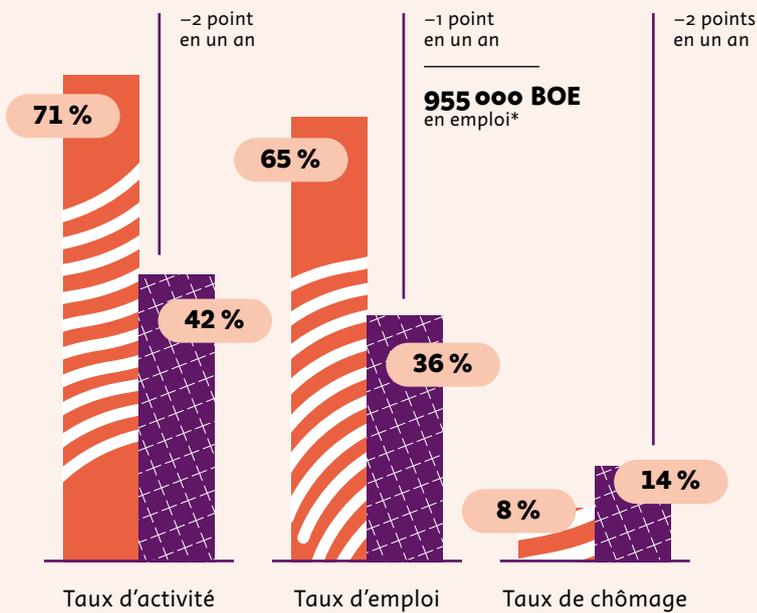
ILS REPRÉSENTENT **6,5 %** de la population totale des 15-64 ans

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est-à-dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage des BOE et du tout public



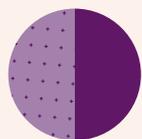
	Tout public	Travailleurs handicapés
Taux d'activité (actifs occupés + chômeurs) / population totale	71%	42%
Taux d'emploi actifs occupés / population totale	65%	36%
Taux de chômage nombre de chômeurs / (actifs occupés + chômeurs)	8%	14%

Tout public BOE

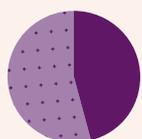
* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés), le secteur d'activité (privé/public) et les formes d'emploi (salarié, indépendant)

Les BOE en emploi en 2020

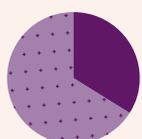
= 3,6% de l'ensemble des personnes en emploi



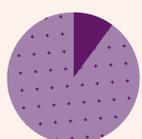
49 %
sont des femmes
(49 % pour le tout public)



45 %
ont 50 ans et +
(30 % pour le tout public)

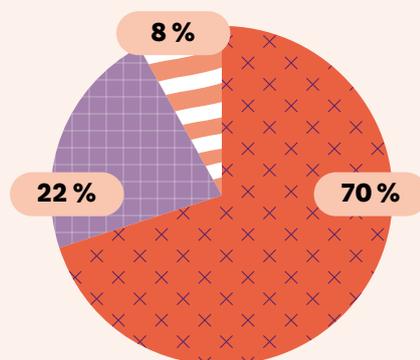


32 %
travaillent à temps partiel
(17 % pour le tout public)



11 % (+4 points en 2 ans)
sont des cadres
(20 % pour le tout public)

Le statut dans l'emploi des BOE (données 2015)



- Indépendants (11 % pour le tout public)
- Salariés dans le public (21 % pour le tout public)
- Salariés dans le privé (68 % pour le tout public)



DONNÉES DE CADRAGE : L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Année 2019

Agefiph / Dares

Taux
d'emploi
direct

salariés handicapés

effectif global d'assujettissement
de l'ensemble des établissements
(y compris ceux sous accords)

ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS
À L'OBLIGATION D'EMPLOI :

102 500 dont établissements couverts
par un accord: **12 800**

TAUX D'EMPLOI DIRECT DES
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

3,5 %

EN ETP

4,8 %

EN PERSONNES
PHYSIQUES

NOMBRE DE SALARIÉS HANDICAPÉS
(EN PERSONNES PHYSIQUES) :

505 300 (+2,5% en 1 an)

ÉTABLISSEMENTS
ASSUJETTIS
EMPLOYANT
AU MOINS UN
TRAVAILLEUR
HANDICAPÉ :

81 %

ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS
VERSANT UNIQUEMENT
UNE CONTRIBUTION
FINANCIÈRE À L'AGEFIPH :

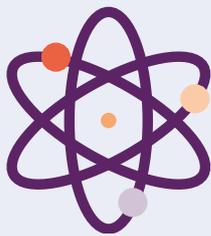
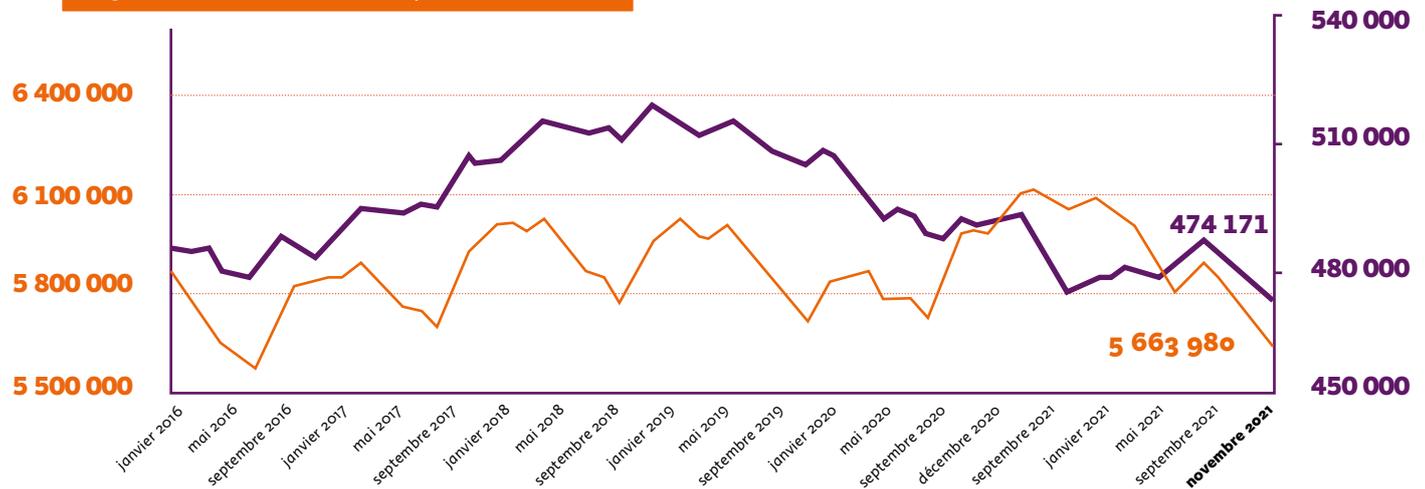
9 %

NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
EMBAUCHÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS
UN ÉTABLISSEMENT ASSUJETTI

57 300 dont 39 %
en CDI

Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C) à fin décembre

8,4 % des demandeurs d'emploi sont des BOE



Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

Effectifs par catégorie de demandeurs d'emploi (DE)

DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- A.** sans emploi **348 713 BOE**
(-6 % en un an)
- B.** ayant exercé une activité
réduite courte au cours du
mois (<= 78h.)
46 936 BOE (+12 % en un an)
- C.** ayant exercé une activité
réduite longue au cours du
mois (> 78h.)
78 522 BOE (+20 % en un an)

DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- D.** sans emploi (en raison d'un
stage,
formation, maladie, ...)
32 753 BOE (+21 % en un an)
- E.** en emploi (ex : bénéficiaires
de contrats aidés,...)
16 089 BOE (+16 % en un an)

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Tout public (TP)
50 %	Femmes	52 %
52 %	50 ans et +	28 %
20 %	Niveau < CAP	15 %
37 %	BAC et +	54 %
38 %	Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié)	30 %
60 %	DE depuis au moins un an	49 %
28 %	DE depuis au moins trois ans	19 %
913 jours	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	695 jours

Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



Services à la personne et à la collectivité

25 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (21 % tout public)



Support à l'entreprise

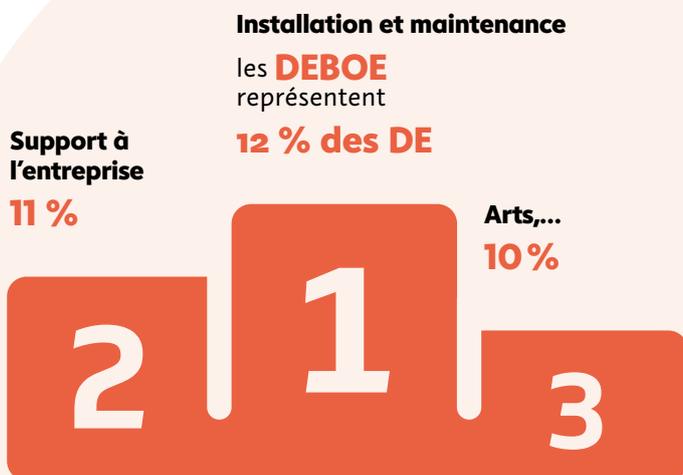
17 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13 % tout public)



Commerce, vente et grande distribution

12 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (14 % tout public)

Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

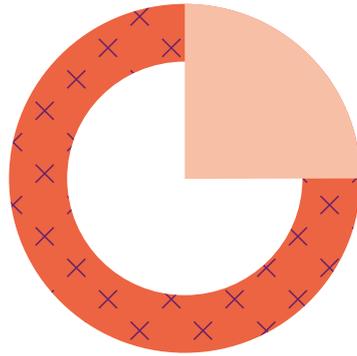


Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la compta / gestion, RH, achats, ...

NB: Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 8,4 % de l'ensemble des DE

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé



25 %

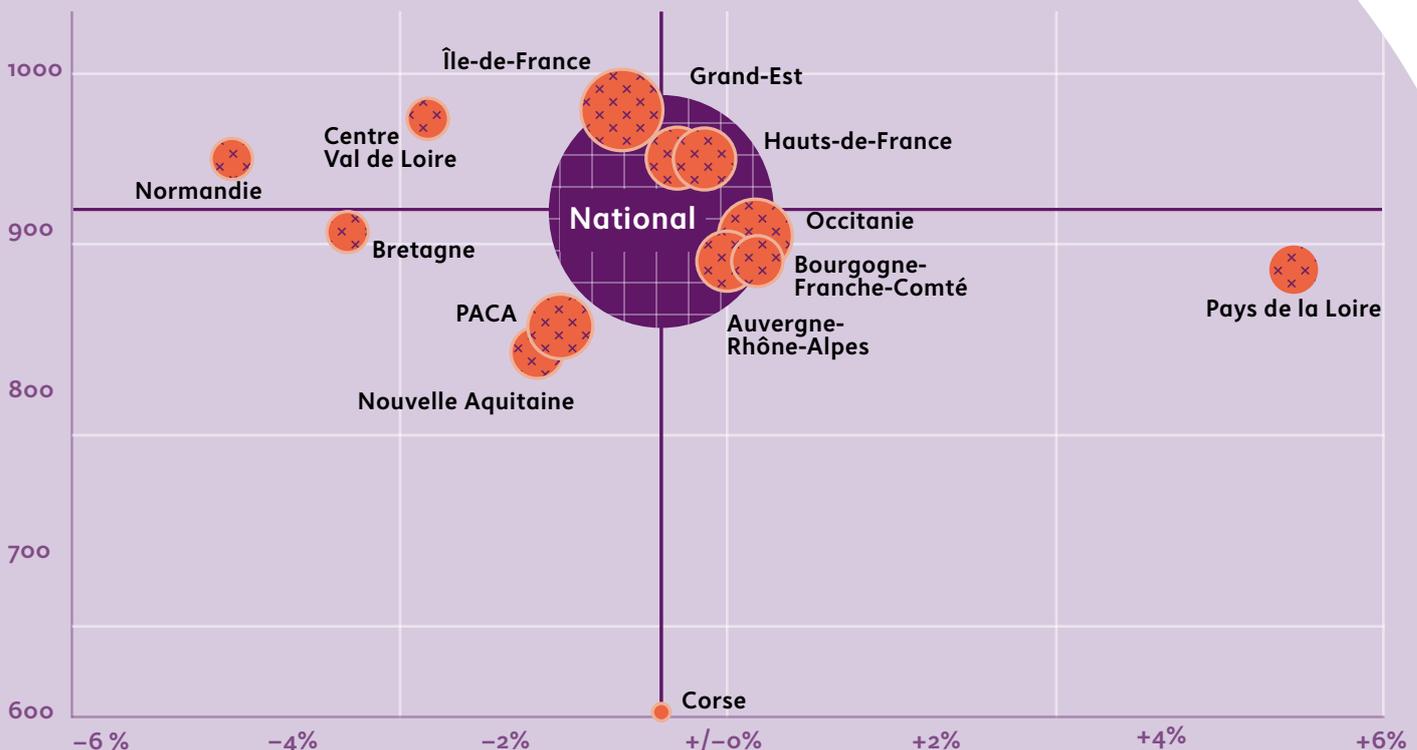
DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)

= 118 541 DEBOE

Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 913 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 474 171 ce qui représente une baisse de 0,6 %. La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 602 jours et la région Ile-de-France la plus importante avec 973 jours. La région Normandie enregistre la baisse la plus importante de DEBOE avec -4,5 % pour atteindre 23538 DEBOE, et la région Pays-de-la Loire la hausse la plus importante +5,2% pour atteindre 26 568 DEBOE.

2

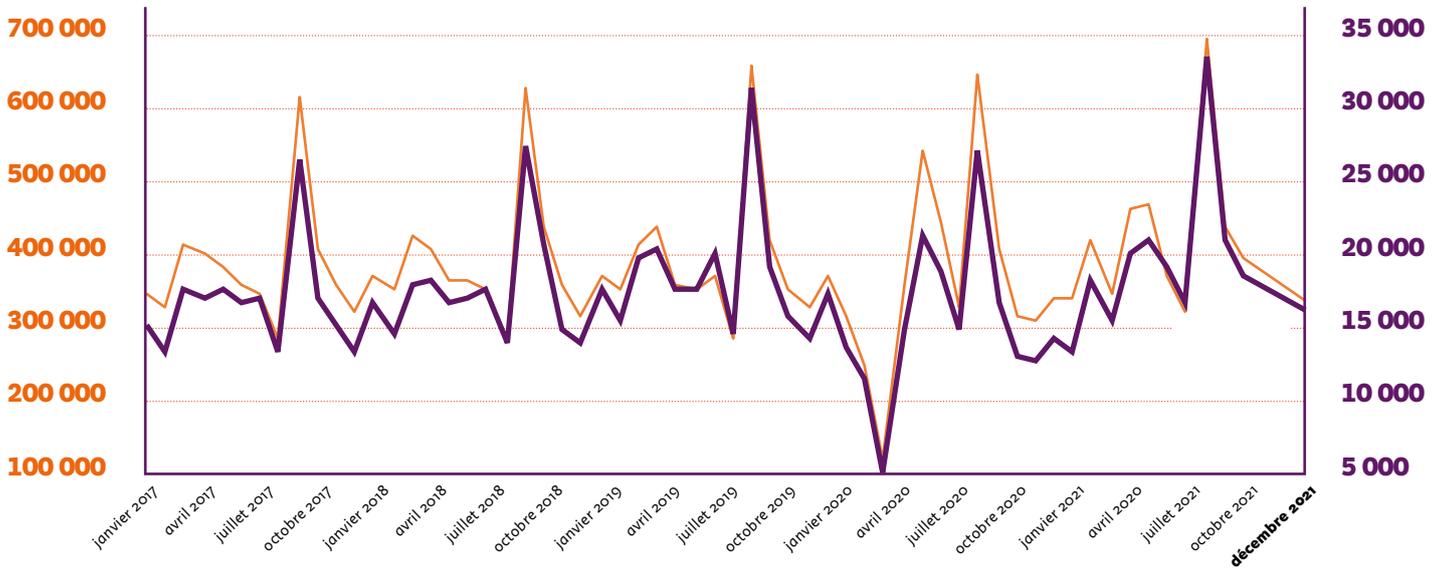
LES REPRISES D'EMPLOI

À fin décembre 2021
Pôle emploi

Évolution du nombre de retours à l'emploi

En 2021, **4 511 539** demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dont **209 334 BOE**, soit **4,6%** du total.

4,6 %
BOE



Évolution 2020 - 2021

+11 %
Tout public

+20 %
BOE

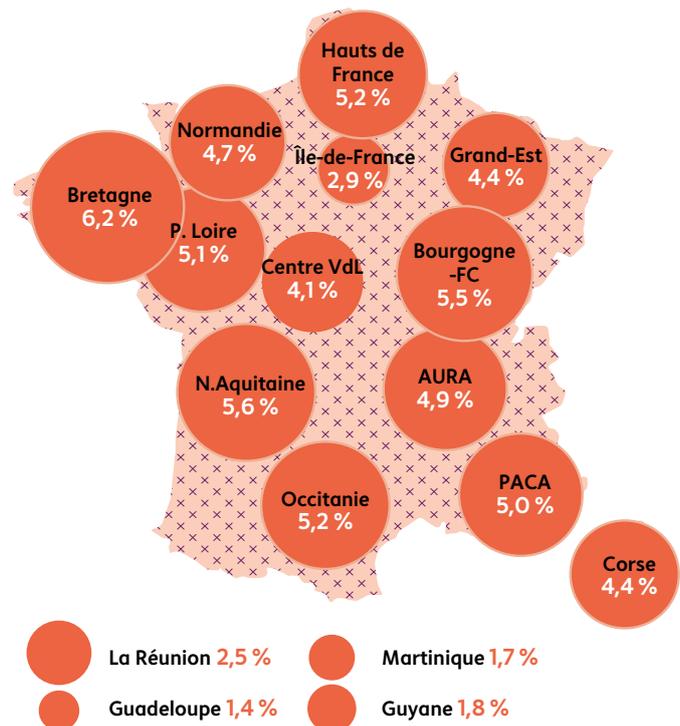
La part des BOE dans les retours à l'emploi

— Tout public
— BOE

Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi

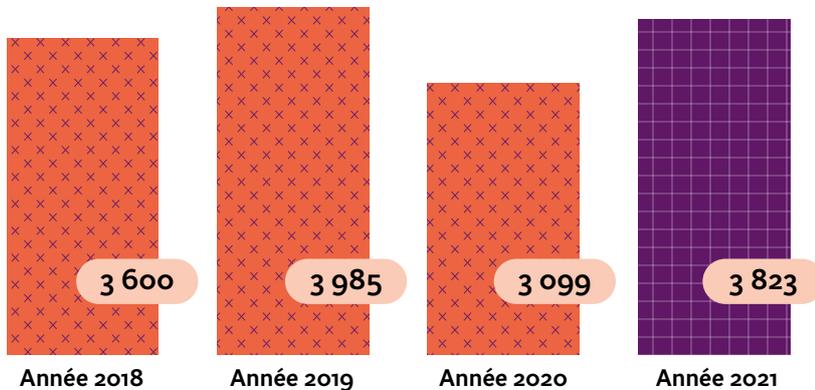
La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (notamment pour les emplois non-salariés).

Le nombre de reprises d'emploi correspond aux nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.



NB: La part des BOE dans la demande d'emploi varie elle-même fortement selon les régions (de 6,1% à 10,2% dans les régions métropolitaines)

Évolution du nombre de créations d'activité aidées par l'Agefiph



Évolution 2020/2021

+23 %

Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph

44 %

FEMMES

+3 points en un an

31 %

50 ANS ET +

44 ans

ÂGE MOYEN

61 %

BAC ET +

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

LES CONTRATS AIDÉS

Part des BOE dans les PEC (Année 2021 - Dares)

**11 955**

PEC pour les BOE

+13% en un an

(en 2020, la part était de 13,6%)

Les contrats aidés

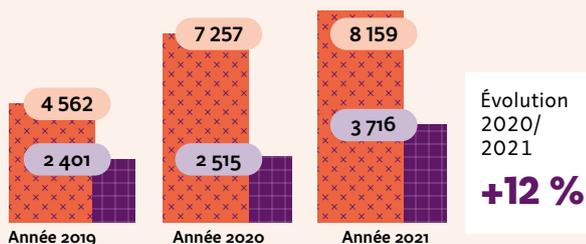
Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

Apprentissage

Personnes handicapées

Évolution des entrées
en contrat d'apprentissage
(données travailleurs handicapés, source DGEFP)



- contrats d'apprentissages
- dont aidés financièrement par l'Agefiph

1,3 %
Part des contrats
pour les travailleurs
handicapés en 2021

+79 %
du nombre de contrat
d'apprentissage BOE
entre 2019 et 2021

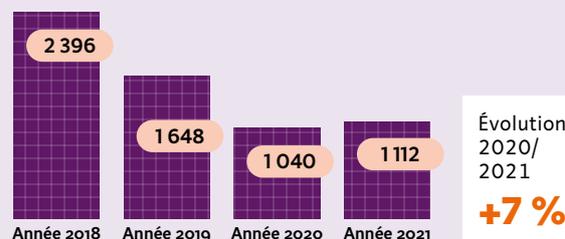
Données qualitatives (sur les contrats aidés par l'Agefiph)

Femmes	37 % +7 points en 1 an
Âge moyen	25 ans
- de 18 ans	23 % -7 points en 1 an
Bac et +	30 % +8 points en 1 an
Handicap mental	8 %
Handicap cognitif	38 %
20 salariés et +	32 %
- de 10 salariés	56 % -5 points en 1 an
Tertiaire	65 % +4 points en 1 an

Professionnalisation

Personnes handicapées

Évolution des entrées
en contrat de professionnalisation
(aidés financièrement par l'Agefiph)



Données qualitatives (sur les contrats aidés par l'Agefiph)

Femmes	47 % -3 points en 1 an
Âge moyen	39 ans
45 ans et +	37 %
Bac et +	44 %
Handicap moteur	53 %
Maladies invalidantes	19 %
20 salariés et +	54 %
Tertiaire	90 % +5 points en 1 an

Contexte et enjeux

La transformation du cadre d'intervention des entreprises adaptées (EA) et l'engagement national "Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022" signé le 12 juillet 2018 pour un doublement du nombre de personnes employées et accompagnées par les EA d'ici 2022 a pour objectifs de :

- développer l'emploi dans les EA par de nouvelles approches innovantes dans le cadre du triptyque "emploi-formation-accompagnement",
- faciliter la mise en oeuvre de parcours professionnels de leurs salariés et encourager les passerelles entre les EA et les autres employeurs publics et privés.

En 2020, **800** entreprises adaptées emploient près de **37 000 salariés handicapés** (source UNEA)

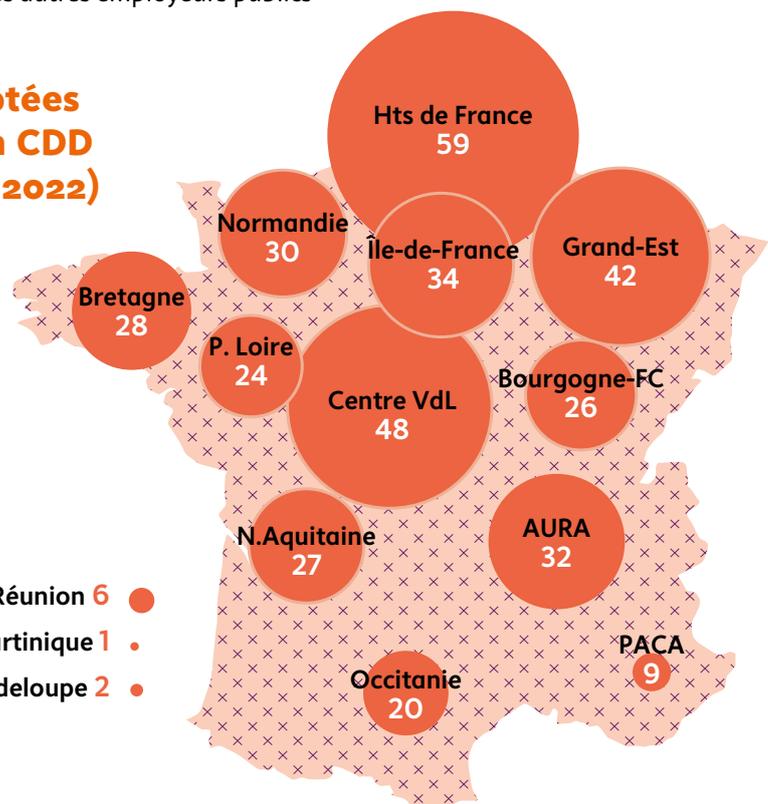
Nombre d'entreprises adaptées habilitées à l'expérimentation CDD tremplin (situation à fin mars 2022)

388

EA habilitées et entrées en expérimentation



Réunion 6 ●
Martinique 1 ●
Guadeloupe 2 ●



Les expérimentations CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'Etat, le développement des expérimentations.

L'expérimentation d'un CDD spécifique dit "tremplin" visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrite dans la loi du 05/09/2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

À fin mars 2022, **388 entreprises adaptées** sont habilitées et entrées en expérimentation dans les territoires.

L'expérimentation s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir

une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

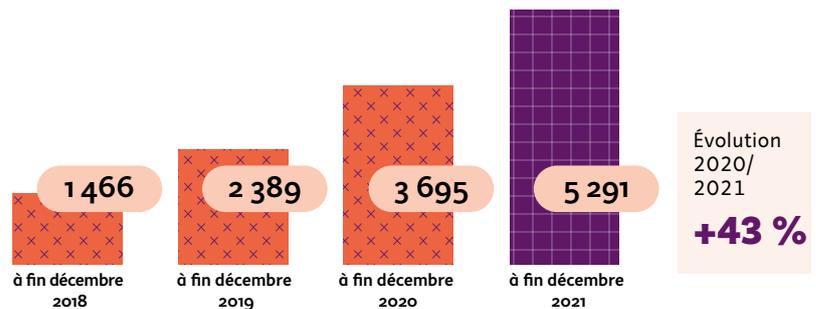
L'expérimentation "entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)" a été lancée en juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. A fin mars 2022, **19 EA ont été autorisées à créer un EATT** (3 en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Grand-Est, 2 en Paca, en Pays-de-la Loire et en Nouvelle-Aquitaine et 1 en Occitanie, en Hauts-de-France, en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté).

L'emploi accompagné

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHFP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en oeuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

Évolution du nombre de personnes accompagnées à fin 2021**Caractéristiques des personnes accompagnées (à fin décembre 2021)****37 %**
FEMMES**45 %**
moins de 30 ans**41 %**
troubles du psychisme**18 %**
troubles du spectre de l'autisme**16 %**
déficience intellectuelle**12 %**
troubles cognitifs**Situation par rapport à l'emploi**

Avant l'entrée dans le dispositif

21 %
en emploi**26 %**
n'a jamais travaillé

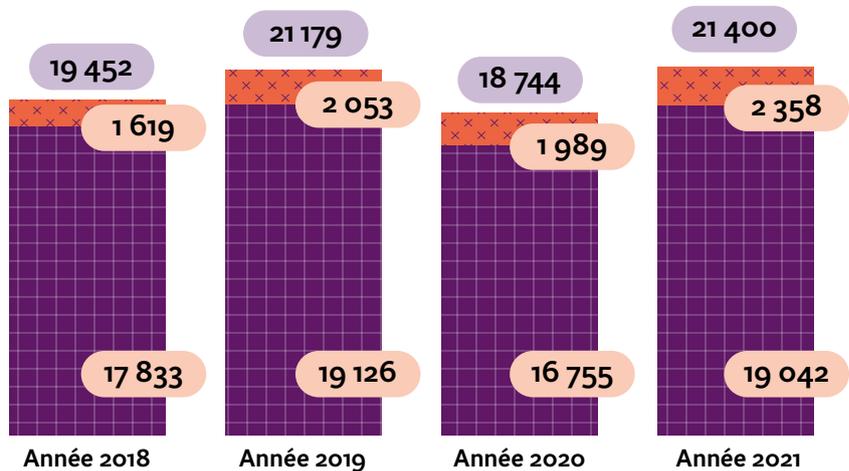
En juin 2021

46 %
en emploi**50 %**
en CDI

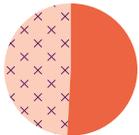
Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi (axe 1) et du maintien dans l'emploi (axe 2) des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée à compter du 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi.

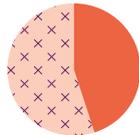
Les données présentées sont extraites des rapports d'activité (axe 2) à fin décembre 2021.

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi**Évolution 2020-2021**

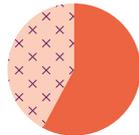
+19% dans le public - **+14%** dans le privé **Total +14%**

Profil des personnes
maintenues dans l'emploi...

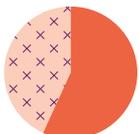
Femmes
51 %



50 ans et +
46 %



Bac et +
58 %



Handicap
moteur
57 %



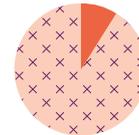
Maladies
invalidantes
19 %



Handicap
auditif
14 %

...et des entreprises
(sur l'ensemble des maintiens
du secteur privé)

Industrie
20 %



Agriculture
9 %



20 sal. et +
68 %

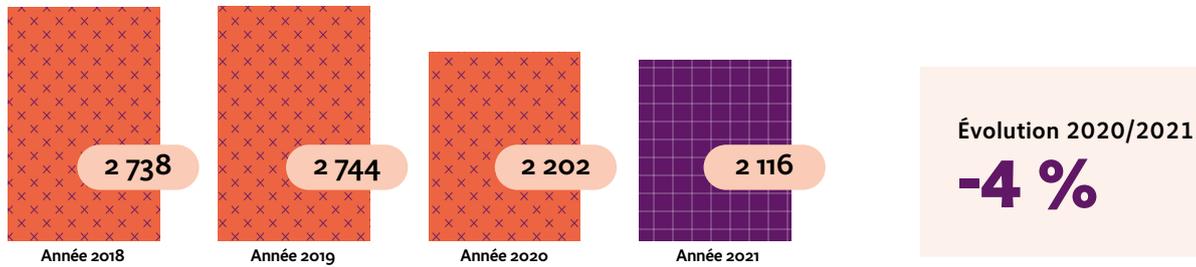


93 %

TAUX GLOBAL
DE MAINTIEN
DANS L'EMPLOI

Définition: Le taux de maintien dans l'emploi est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès,...).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCISIONS DE RLH



La RLH

La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une Reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés. Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire). Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas dérogatoires). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.

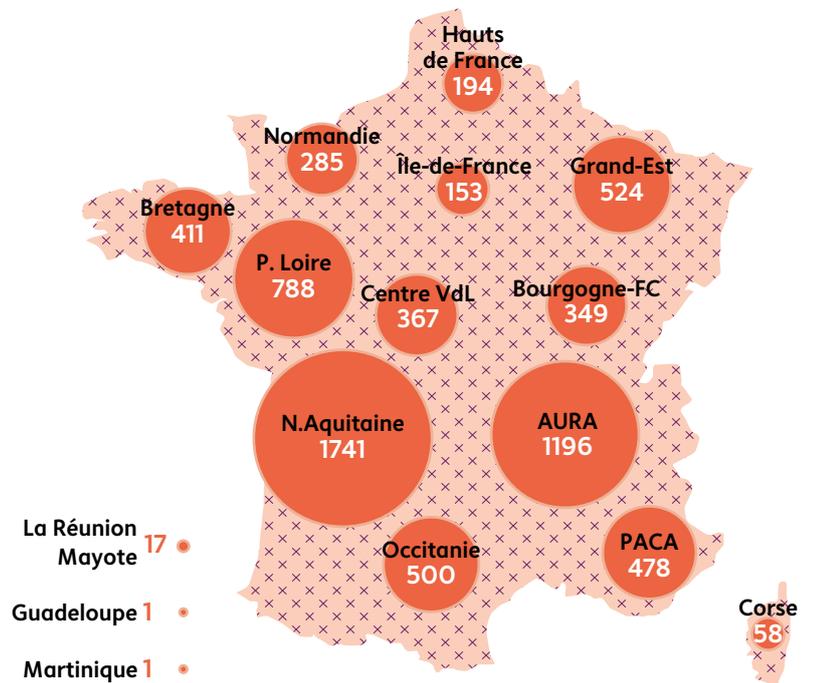
CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES DE LA RLH (données France entière, droits en cours à fin décembre 2021)

Femmes	28 %
50 ans et +	64 %
Bac et +	27 %
Handicap moteur	33 %
Handicap mental	21 %
Travailleurs non salariés (TNS)	29 %
20 salariés et +	34 %

RLH - droits en cours à fin décembre 2021

Nombre de RLH à fin décembre 2021 (donnée de stock)

7 063



Le dispositif d'écoute, de participation et de mesure de la satisfaction (DEPAMS)

Le dispositif d'écoute, de participation et de mesure de la satisfaction de l'Agefiph porte en 2021 sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée des besoins et de l'appréciation des bénéficiaires de l'action de l'Agefiph, employeurs privés ou personnes en situation de handicap.

Un questionnaire est automatiquement adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

Ce dispositif de mesure de la satisfaction est mis en place depuis janvier 2021. Il concerne toutes les aides de l'Agefiph. En 2022, cette démarche sera élargie à certains de nos services et de nos prestations.

La méthodologie employée est mixte, questionnaire en ligne complété d'une passation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

Résultats :

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et plus d'une entreprise sur trois y répondent.

En 2021, près de 24 000 répondants se sont exprimés. Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé, allant selon les régions de 98 % à 99 % pour les personnes en situation de handicap (19 896 répondants) et de 97 % à 100 % pour les entreprises (4 045 répondants).

**SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES
DES AIDES DE L'AGEFIPH EN 2021**

(données France entière)

	Personnes handicapées	Entreprises
Nombre de répondants	19 896	4 045
Taux de réponse	52 %	37 %
Satisfaction globale — dont % tout à fait satisfait	98 % 85 %	99 % 75 %
Réponse de l'aide / besoin — dont % tout à fait utile	96 % 74 %	98 % 72 %
Facilité d'accès à l'information — dont % très facile	76 % 22 %	84 % 19 %
Délai d'obtention de l'aide — dont % tout à fait satisfait	94 % 68 %	93 % 57 %





Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur agefiph.fr/centre-de-ressources

Réalisation : Agefiph / Direction innovation évaluation et stratégie
Conception: Agence In medias res
Mise en page: Agence In medias res